



Commune d'Oron

LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL
DE LA COMMUNE D'ORON

PREAVIS N° 3/2013

**Autorisation générale pour la vente de parcelles
à la zone industrielle du Grivaz à Palézieux**

Administration communale – Grand-Rue 6 – 1607 Palézieux-Village

Tél 021 908.04.10 - Fax 021 908.06.77 – info@oron.ch – www.oron.ch





Commune d'Oron

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Dans le cadre des diverses négociations que la Municipalité a en rapport avec la vente des terrains de la zone industrielle du Grivaz, nous constatons que les acquéreurs potentiels souhaitent savoir tout de suite s'ils peuvent compter sur un accord de la Commune, comme le feraient des privés.

Dans ce genre de situation, la Municipalité devrait organiser un Conseil communal d'urgence et malgré cela il faudrait compter un certain temps entre la rédaction du préavis, l'examen par la commission des finances, la convocation du Conseil etc. Pour remédier à cela afin

- de faciliter les négociations et d'être réactifs avec les futurs acheteurs,
- de garantir la confidentialité des démarches,
- d'éviter une sous enchère d'un concurrent potentiel,

la Municipalité sollicite l'accord du Conseil communal pour obtenir une autorisation générale pour la vente des terrains de la zone industrielle du Grivaz, soit la parcelle RF 597 (2'854 m²), et le solde de la parcelle RF 353 (5'500 m² env.) ainsi que les divisions qui pourraient en découler.

Conditions : Le prix de vente des terrains est fixé à un minimum de **fr. 100.—** par m². Les conditions particulières sont l'inscription d'un droit de réméré de 4 ans et d'un droit de préemption de 10 ans.

Conclusions : Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

le Conseil communal d'Oron,

vu le préavis n° 3/2013 de la Municipalité du 5 décembre 2012,
où le rapport de la Commission des finances,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

D'accorder à la Municipalité pour la fin de la législature 2011-2016, une autorisation générale pour la vente des terrains de la zone industrielle du Grivaz à Palézieux aux conditions énoncées dans le présent préavis.





Commune d'Oron

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Philippe Modoux



Le secrétaire

Jean-Daniel Graz

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 décembre 2012

Délégué de la Municipalité : M. Menétrey, Municipal

